

Enjeux de l'épreuve orale

L'entretien

Attendus de la prestation orale, d'après la note de service du 23-7-2020

L'entretien

« Cette partie de l'épreuve [...] évalue l'expression orale, en réclamant du candidat une **implication personnelle** [...], une réflexion sur ses expériences de lecture. Elle se déroule en deux temps successifs, le premier n'étant qu'un **point de départ pour les interactions** qui le suivent et qui constituent l'essentiel de l'épreuve [...]. L'examineur ne revient pas sur la première partie de l'épreuve. **Évitant les questions fermées et trop ponctuelles**, il conduit l'entretien de manière **ouverte**, en **dialoguant** avec le candidat de manière à lui permettre d'expliquer, de justifier et ainsi de défendre son choix. »

Ce qu'on évalue	Ce que l'on peut accepter	Ce que l'on ne doit pas exiger
<p>Capacité à défendre une lecture personnelle, à justifier ses choix, à témoigner de sa rencontre avec l'œuvre</p> <p>Aptitude au dialogue</p> <p>Qualités d'analyse et d'argumentation, de communication et de persuasion</p> <p>Capacité à établir des liens entre la lecture littéraire et les autres champs du savoir, l'expérience du monde et la formation de soi</p>	<p>Toute forme de présentation de l'œuvre, même brève et partielle, permettant de s'en faire une idée et d'engager le dialogue</p> <p>La lecture d'un passage pour illustrer son propos</p> <p>Des propos sur l'expérience personnelle de lecture du candidat</p> <p>Des rapprochements avec d'autres textes, <u>initiés par le candidat</u></p>	<p>Que l'œuvre soit au programme ou lue de manière cursive, on ne doit pas exiger :</p> <ul style="list-style-type: none"> • une connaissance encyclopédique et minutieuse de l'œuvre • une mise en relation entre l'œuvre choisie et le parcours associé • une analyse de l'écriture

Ce que cela implique pour la formation des élèves :

- les accompagner dans leur réflexion sur ce que signifie et implique « **choisir** une œuvre » et dans l'élaboration d'un choix authentique et personnel, impliqué et, par là, judicieux ;
- les éclairer sur ce que signifie « **présenter brièvement** une œuvre » et les entraîner à exposer quelques éléments utiles et éclairants pour un interlocuteur qui peut ne pas avoir lu l'œuvre ;
- leur accorder l'autonomie nécessaire à l'élaboration d'une argumentation personnelle, fondée sur la capacité à formuler des arguments pertinents, spécifiques à l'œuvre ;

Ce que cela implique pour la formation des élèves :

- former l'élève à l'oral en **interaction**, à savoir, par sa posture, contribuer aux conditions propices au dialogue ;
 - savoir écouter de manière **ouverte** la parole de l'autre pour bien y répondre ;
 - savoir écouter avec **confiance** les relances **ouvertes** et en tirer parti : en saisir les implications, les envisager comme des occasions de préciser, justifier ou, à l'inverse, de nuancer, rectifier une idée qu'on a avancée précédemment ; savoir faire preuve par là de **souplesse** d'esprit.